

Direction générale des services

Arrêté	du	Président	
Arrete	au	President	

DGA Aménagement du territoire Pôle des Routes et des Mobilités Agence Biterrois Zac de Mercorent Ilot 29P – Rue Alphonse Beau de Rochas BP50 34501 Béziers Téléphone. 04 67-67-40-10

Affaire suivie par C.Afffre Références 24/482

Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 15 – Lieuran les Béziers, Espondeilhan, Pouzolles, Roujan, Neffiès

# Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8ème partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise SMDA en date du 05/07/2024, qui va effectuer des travaux de mise en sécurité des platanes pour le compte de Conseil Départemental ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

## Arrête

#### Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 15 du PR 5 au PR 22 sur les communes de Lieuran les Béziers, Espondeilhan, Pouzolles, Roujan, et Neffiès, du 05/07/2024 au 31/07/2024 de 7h00 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

 circulation alternée par feux tricolores conformément à la fiche CF24 du manuel du chef de chantier, vitesse limitée à 50km/h au droit du chantier

## Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise SMDA, représentée par Monsieur Rocco Ciancio- 1320 Chemin de Paratonerre 30900 Nimes. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J Rocco Ciancio, 06 17 86 82 39) sous le contrôle de l'agence technique départementale Biterrois.

#### Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux, il sera également publié par voie électronique sur le site de la collectivité : <a href="https://herault.fr">https://herault.fr</a>

# Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Biterrois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental Et par délégation le Directeur de l'agence technique départementale Biterrois

Paul-Claude Arnaud

Diffusion Monsieur le Maire de Lieuran les Béziers Monsieur le Maire de Espondeilhan Monsieur le Maire de Pouzolles Monsieur le Maire de Roujan Monsieur le Maire de Neffiès EDSR 34,